

Épreuves d'admissibilité

Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)

Programme¹ session 2019

Les enjeux de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du XIXe siècle à nos jours :

- Les enseignants d'EPS face à l'évolution des savoirs à enseigner.
- Expérimentations pédagogiques, transformations de l'EPS et du sport scolaire.
- La scolarisation des pratiques de pleine nature et des pratiques artistiques.
- L'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen.

L'épreuve d'écrit 1 du CAPEPS-CAFEP ne change pas de nature par rapport aux précédentes éditions. Comme le stipule le texte officiel de référence, les candidats doivent produire une "dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique".

Cette première épreuve écrite a pour but "d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif".

Les modifications opérées pour la session 2019 concernent l'intitulé du programme où figure désormais l'expression suivante : "Les enjeux de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du XIXe siècle à nos jours".

Par ailleurs TROIS principes ont été retenus pour la conception du sujet d'écrit 1 de la session 2019 :

- le sujet interrogera les candidats à partir d'une citation contemporaine qui pourra être extraite soit d'un texte officiel, soit de travaux d'un auteur contemporain;
- le sujet posera concomitamment une interrogation qui amènera le candidat à mobiliser les items du programme en ce qu'ils éclairent une réflexion choisie et argumentée, dans une logique rendant compte du contexte et des processus à l'œuvre;
- le caractère classant du sujet sera prioritairement conçu à partir de la capacité des candidats à interpréter et à se positionner par rapport à des mises en œuvre que la confrontation de l'extrait et de la question aura fait émerger.

Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré.

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage requises pour favoriser les acquisitions des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.

Programme² session 2019

À partir d'une analyse d'un contexte spécifique, proposer, discuter et justifier des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire de tous les élèves.

¹ Suite à la proposition de consultation réalisée l'an dernier auprès des sociétés savantes : AFRAPS – SFHS – 3SLF qui a débouché sur la constitution d'un groupe ressources

² Suite à la proposition de consultation réalisée l'an dernier auprès des sociétés savantes : AFRAPS – ARIS – ARCD – AECSE qui a débouché sur la constitution d'un groupe ressources

Quatre axes thématiques

Axe 1 : la matrice disciplinaire de l'EPS

- Parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE
- Les activités et pratiques physiques supports et moyens de l'EPS : savoirs, performances et compétences en EPS

Axe 2 : l'enseignement

- Les savoirs professionnels de l'enseignant : planifier, agir, interagir, différencier, réguler, évaluer
- La prise en compte du corps et des dimensions masculines et féminines dans les APSA comme leviers d'accès à la réussite des élèves

Axe 3 : les apprentissages

- Le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informationnel, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS
- L'élève en difficulté en EPS

Axe 4 : des questions scolairement vives

- EPS et interdisciplinarité
- Les usages du numérique en EPS : intérêt et limites
- EPS et école inclusive

L'épreuve continue à éprouver chez les candidats certaines capacités liées à l'exercice de la dissertation mais de manière davantage contextualisée en s'appuyant sur différents documents (écrits, vidéos, ...) plaçant la candidate ou le candidat dans une situation concrète et réelle. Les capacités d'adaptation doivent être évaluées dès les épreuves d'admissibilité.

La maquette générique des concours de recrutement, décrit l'épreuve 2 d'admissibilité comme « l'exploitation d'un dossier documentaire, étude de cas, série d'évaluations ». Ce cadre institutionnel commun conduit à envisager comment donner forme à l'épreuve au sein de ce cadre prescriptif. Une épreuve « contextualisée » apparaît pleinement en accord avec les prescriptions de la maquette générique relatives à cette épreuve mais aussi avec deux des six principes généraux, instituant « le concours comme un acte de recrutement et non comme une certification universitaire » et par le fait que « les épreuves doivent permettre d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser des savoirs académiques dans une perspective professionnelle, et d'évaluer leur capacité à développer cette compétence ». L'organisation de l'épreuve sous forme de « dissertation contextualisée » peut permettre de dépasser cette simple « mobilisation de savoirs » pour également mesurer leur réelle « capacité à développer cette compétence » au regard de la spécificité du contexte proposé dans le libellé.

Pour conclure sur l'ensemble des éléments avancés, la nature de l'épreuve évolue en faveur d'une « dissertation contextualisée ». Ainsi, les documents présentés dans le libellé permettront d'orienter et de spécifier, dans un contexte particulier, une réflexion *a priori* globale sur la « conception et la mise en œuvre d'un enseignement favorable aux apprentissages en EPS et à la réussite des élèves » (Programme CAPEPS). Dans ce cadre, des données (relatives soit aux caractéristiques des élèves, soit à leur niveau de classe, soit à la typologie particulière d'un établissement, soit à une compétence générale travaillée ou encore à un champ d'apprentissage particulier, etc.) peuvent constituer des éléments de contextualisation de la dissertation, conformément à la maquette générique. Cette proposition est en accord avec la finalité de l'épreuve visant à « présenter un raisonnement didactique et pédagogique contextualisé s'appuyant sur une situation donnée ». Le concept de « situation » au travers de ses multiples acceptions et contraintes peut constituer une source de réflexion pertinente pour préciser plus finement la forme de l'épreuve.

Quels documents soumettre à l'analyse ? De quelle nature et quel format ?

Cet aspect est interrogé au regard de la spécificité du CAPEPS externe vis-à-vis de l'organisation de l'épreuve d'écrit 2 des autres concours. Le mode de recrutement de la voie externe « s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats ». Les documents supports, quelle qu'en soit leur nature,

ne pourront présenter un degré de contextualisation aussi précis que celui utilisé par exemple dans l'épreuve d'écrit 2 de l'agrégation interne, recrutant des enseignants expérimentés. Par ailleurs, la nature des documents présentés pourra proposer un degré de contextualisation plus englobant que celui relatif à l'épreuve de mise en situation professionnelle du CAPEPS externe (première épreuve d'admission) ; et cela dans un souci de « complémentarité des épreuves ».

En fonction des thématiques retenues, certains éléments significatifs et identifiables du projet de classe et/ou du projet d'EPS et/ou du projet d'établissement sont de nature à orienter les propositions didactiques et pédagogiques. Un document trop long n'évaluerait plus la capacité à faire des choix réalistes, argumentés et référencés mais évaluerait davantage la capacité à comprendre et synthétiser des informations. En conséquence, le support de cette contextualisation sera assez court (3 pages maximum).

De la même manière qu'à l'écrit 1, TROIS principes ont été retenus pour la conception et la formulation du sujet d'écrit 2 de la session 2019 :

- I. le sujet interrogera les candidats à partir d'une phrase introductive qui pourra être extraite soit d'un texte officiel, soit d'une publication scientifique de nature à actualiser la réflexion ;
- II. le sujet fera apparaître de manière plus ou moins explicite un ensemble d'interrogations rentrant en écho avec plusieurs thématiques du programme. Il reviendra au candidat de rendre compte de la problématique éducative sous-jacente et de sa compréhension personnelle à travers des choix argumentés et opérationnels ;
- III. un document de trois pages maximum compilant des données contextuelles pertinentes au regard de la question posée fournira certains éléments de contextualisation de nature à nourrir la réflexion et que le candidat aura la liberté d'utiliser afin d'illustrer les propositions au service de la problématique. Il sera en revanche attendu qu'il soit évoqué dans la copie les éléments émanant de la citation évoquée au point I.

Épreuves d'admission

Préambule : les épreuves d'admission (deux épreuves orales et trois prestations physiques) sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble de la session.

La candidate ou le candidat doit faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

Première épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 4.

Cette épreuve a pour ambition d'orienter la réflexion des candidats vers une lecture attentive de l'activité des élèves en cours d'EPS afin que le projet de formation disciplinaire proposé soit fortement ancré dans le contexte de la classe et de l'établissement.

Pour répondre à la question formulée par le jury, le candidat dispose d'un dossier comprenant un document papier et un enregistrement vidéo. Ce dossier contient tous les éléments de contexte permettant de définir un projet de formation disciplinaire.

Sont mis également à sa disposition les textes en vigueur régissant la discipline : le décret du 31 mars 2015 (SCCCC), les programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle. Aucun document d'accompagnement ou fiche ressource ne sera mis à disposition du candidat. L'enregistrement vidéo (tablette individuelle) qu'il visionne en cours de préparation présente une classe en situation d'apprentissage. Le candidat dispose de trois heures de préparation pour concevoir un exposé à caractère professionnel.

Lors de la phase de préparation, le candidat reçoit :

- Un document synthétique d'établissement constituant le cadre d'analyse support du projet de formation et contenant des indicateurs sur le fonctionnement actuel de l'EPL.
- Ce document (format A3 complété par quelques annexes), comprend :
- une synthèse du projet d'établissement,
 - une synthèse du projet d'EPS et du projet d'AS,
 - une synthèse du projet de classe
 - une synthèse du projet de cycle (lycée), de la séquence d'apprentissage (collège) de l'APSA support,
 - la leçon précédant la leçon filmée et la leçon support de la vidéo.
- Est associé à ce document un enregistrement vidéo d'élèves de la classe concernée, réalisé à partir d'une activité physique inscrite au programme de cette épreuve. Cet enregistrement d'une durée de six minutes à sept minutes, pourra être visionné à plusieurs reprises au cours de la phase de préparation. Aucun visionnage ne se déroulera durant l'entretien avec le jury.

Toute APSA support inscrite au programme de cette épreuve est susceptible d'être interrogée indépendamment des choix faits par la candidate ou le candidat pour la deuxième épreuve d'admission.

La question invite le candidat à élaborer la leçon d'EPS qui suit la leçon présentée dans l'enregistrement vidéo, en cohérence avec la construction d'un projet de formation disciplinaire ; celui-ci prend appui sur deux éléments, prélevés dans le dossier, (document papier et enregistrement vidéo) révélateurs du contexte, des comportements, attitudes, actions des élèves, etc. Un de ces éléments au moins est extrait de l'enregistrement vidéo.

La durée totale de l'épreuve est d'une heure. Elle commence par un exposé du candidat d'une durée de vingt minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Toutes les dimensions de l'activité professionnelle d'un enseignant en établissement sont interrogées, tant dans l'aspect chronologique des enseignements disciplinaires que dans l'implication de la discipline dans la réussite du parcours de l'élève (scolaire, éducation artistique et culturelle, citoyen, avenir...).

Lors de l'entretien, le candidat est amené à approfondir l'ensemble de ses propositions, à les discuter, à interagir avec le jury. Le jury vérifiera le niveau des connaissances disponibles pour mettre en œuvre l'enseignement de l'EPS dans tout type d'établissement scolaire du second degré. Tous les types d'enseignement, obligatoires, facultatifs et tous les dispositifs sportifs et artistiques sont concernés. L'animation de l'association sportive est incluse dans le cadre de l'interrogation.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- qu'il sait concevoir et présenter une leçon d'EPS nécessairement en lien avec un projet de formation disciplinaire, tous deux adaptés au contexte de l'EPL, aux besoins des élèves de la classe concernée. Les propositions du candidat seront respectueuses des programmes d'enseignement de l'EPS en vigueur, des textes institutionnels et des priorités nationales, et des nouvelles organisations liées à la réforme de la scolarité obligatoire.
- qu'il mobilise des connaissances de nature différente, (didactiques, pédagogiques, scientifiques, techniques, institutionnelles...), acquises en formation, et qu'il les met en relation avec le contexte précisé et les images visionnées pour formuler une réponse fondée à la question.
- qu'il sait appréhender l'activité de l'élève dans une leçon d'EPS ; il sait préciser la façon dont il souhaite engager les élèves dans leurs apprentissages : quelle place leur est attribuée, au sein de la leçon, pour qu'ils puissent vivre des expériences corporelles, sociales, émotionnelles, cognitives... Le candidat est donc en mesure d'explicitier son cadre d'analyse de l'activité de l'élève qui vit une leçon d'EPS.
- qu'il est capable de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves mais également les attentes singulières de certains élèves dont le profil présente des caractéristiques spécifiques.
- qu'il inscrit son action dans le cadre des valeurs de la république et dans le cadre réglementaire d'un établissement scolaire du second degré, concourant ainsi à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale de l'ensemble des élèves. Il est capable de coopérer au sein d'une équipe disciplinaire et interdisciplinaire et de contribuer à l'action de la communauté éducative.

Épreuve de mise en situation professionnelle		
Champs d'apprentissage (CA) (Dossier support de l'épreuve issu d'un collège)	APSA support du dossier (papier et vidéo)	Compétences propres (CP) (Dossier support de l'épreuve issu d'un lycée général, technologique, professionnel)
CA1 Produire une performance optimale mesurable à une échéance donnée.	Relais Vitesse / Multibond / Lancers / Natation de vitesse	CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.
CA2 Adapter ses déplacements à des environnements variés.	Escalade / Savoir nager / Natation de sauvetage	CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains.
CA3 S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Danse / Acrosport	CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique.
CA4 Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.	Lutte / Tennis de table / Rugby / Ultimate / Basket ball	CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.
	Step / Musculature	CP5 Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.

Deuxième épreuve d'admission : projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique (coefficient total de l'épreuve : 4)

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que les candidats soient capables d'envisager leur exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'ils possèdent les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités physiques sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS. Elle prend appui sur un entretien portant sur un dossier fourni au candidat et sur trois prestations physiques.

Programme des activités physiques sportives et artistiques retenues pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité :

Champs d'Apprentissage (CA) en référence au programme cycles 3 et 4 ou Compétences propres (CP) à l'EPS en référence au programme du lycée)	Épreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité	
CA1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	800 m / Javelot	Course de haies, Course de 1/2 fond, Pentabond / multibond Javelot, (Une APSA tirée au sort parmi les deux activités du biathlon choisi)	
	800 m / Pentabond		
	Haies / Javelot		
		Haies / Pentabond	Natation
		Natation de vitesse : 100 M dos/brasse	
		Natation de distance : 400 M NL	
CA2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains	Canoë-kayak	Canoë-kayak	
	Course d'orientation	Course d'orientation	
	Escalade	Escalade	
CA3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Gymnastique : sol, barres parallèles, asymétriques	Gymnastique sportive	
	Danse	Danse	
	Arts du cirque	Arts du cirque	
CA4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel CP4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Judo	Judo	
	Savate boxe française	Savate boxe française	
	Badminton	Badminton	
	Tennis de table	Tennis de table	
	Handball	Handball	
	Football	Football	
	Rugby	Rugby	
	Volley Ball	Volley Ball	
Basket Ball	Basket Ball		

Nota bene : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.

A. L'entretien de spécialité

Entretien à partir d'un dossier numérique fourni aux candidats (fiche contexte et vidéo)

L'activité support d'interrogation dépend de l'activité choisie pour la pratique physique de spécialité
Durée de préparation : une heure ; durée de l'entretien : une heure

La tablette utilisée pour cet oral doit être considérée comme un outil de communication avec le jury.

Ses fonctions de base pour la lecture vidéo (ralenti, arrêt sur image, zoom), pourront être utilisées pour illustrer les propositions des candidats. La calculatrice sera accessible sur la tablette.

Cet oral est doté d'un coefficient 2.

Il permet principalement d'apprécier la capacité d'analyse de la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans l'activité physique support d'interrogation au regard des attendus de fin de cycle (collège), de la compétence attendue (lycée). Pour une pratique observée dans le cadre du sport scolaire ou d'une section sportive scolaire, le niveau des élèves sera estimé par le jury.

L'analyse attendue conduit à l'élaboration d'une ou plusieurs situations d'apprentissage **au service d'un projet d'intervention** engageant l'élève (ou le groupe d'élèves) dans un véritable processus de transformation : ce projet d'intervention doit être pensé au-delà d'une ou des situations d'apprentissage présentées. La mise en œuvre du socle commun est attendue dans les propositions du candidat.

Le jury apprécie également la capacité du candidat à se projeter dans un ou plusieurs autres contextes à des fins d'enseignement et ce, dans le cadre des interventions possibles d'un enseignant d'Éducation Physique et Sportive.

L'entretien d'une heure commence par un exposé de quinze minutes maximum.

Dans cet exposé, les candidats proposent un projet d'intervention sur l'activité d'apprentissage de l'élève afin de faire évoluer sa conduite et notamment sa motricité. Au cours de l'entretien, **tous les niveaux de pratique** rencontrés dans les établissements scolaires du second degré pourront être abordés.

La question initiale est générique et identique pour tous les candidats.

En salle de préparation, chaque candidat dispose :

- d'une tablette,
- Du sujet posé sous forme d'une fiche qui contextualise la séquence vidéo et lui permet de situer sa proposition au-delà d'un cas générique.
- des textes en vigueur régissant la discipline: le décret du 31 mars 2015 (SCCCC), les nouveaux programmes collège (volet un, volet deux et volet trois EPS), les programmes lycée et lycée professionnel, et les référentiels d'évaluation pour les lycées, voie générale, technologique et voie professionnelle.

À partir de la réponse proposée par la candidate ou le candidat lors de son exposé, l'échange avec le jury porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques, culturels qui relèvent de l'activité physique support d'interrogation.

D'autres contextes d'intervention (autre moment dans le cycle d'enseignement, autre niveau de scolarité, autre type d'établissement, autre activité physique de la même compétence propre ou champ d'apprentissage) pourront être également proposés par le jury afin d'interroger l'ensemble des attendus de cette épreuve. Ces moments d'interrogation sont l'occasion pour les candidats de montrer qu'elle ou qu'il

peut conduire une réflexion sur le métier de professeur dans le cadre de la refondation de l'école, de construire un enseignement, le discuter, interagir et de se situer au sein d'une équipe pédagogique.

B. Les prestations physiques

Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une APSA dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive (CP1 à CP4, présentes dans la liste des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission).

Parmi ces quatre APSA, il en choisit une comme activité de spécialité. Elle intègre de fait l'ensemble des trois activités évaluées dans le cadre de l'épreuve. Elle sert de référence pour la question initiale concernant l'entretien de spécialité.

Des trois APSA restantes, deux d'entre elles sont tirées au sort par le jury, pour la réalisation des deux autres prestations physiques dites de polyvalence.

Celles-ci sont notifiées sur la feuille de route remise à chaque candidat lors de l'accueil de la série pour laquelle il est convoqué.

La notation sur vingt des prestations physiques se fait au 1/2 point (au 1/4 point le plus proche si une approximation est nécessaire).

La prestation physique des candidats qui est évaluée, est celle constatée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. **Elle est appréciée dès la fin de l'appel de tous les candidats.** Elle s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session.

Les prestations physiques sont organisées selon la réglementation de la fédération à laquelle appartient l'activité sportive concernée et sont complétées par les éléments inscrits dans la présente note.

Toute adaptation particulière et spécifique à une épreuve du CAPEPS, proposée pour des raisons techniques, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.

Les prestations physiques tirées au sort, dites de « polyvalence » relèvent obligatoirement de deux compétences propres différentes et également distinctes de celle à laquelle appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, le jury retiendra comme note finale la moyenne des deux notes qui sera dotée d'un coefficient 1.

Informations complémentaires concernant les prestations physiques

« Se préparer, réaliser, performer »

« La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire) ».

- Les épreuves physiques se déroulent selon des protocoles pour partie précisés dans la note de complément des programmes mais des modifications pourraient être apportées au regard des conditions de déroulement des épreuves et des nécessités de classement des candidats.
- Elles s'appuient pour partie sur les règlements fédéraux des fédérations qui les organisent.

Il est attendu du candidat que pour chacune des activités physiques choisies lors de l'inscription puis tirée au sort, la prestation soit le témoignage d'une véritable préparation qui lui permette de faire valoir un niveau de compétence avéré. Son engagement lucide dans cet enchaînement d'épreuves traduit sa capacité à définir un projet de performance qu'il réalise en s'appuyant sur des ressources qu'il sait mobiliser de façon adaptée et performante. La performance réalisée dans les contextes singuliers précisés par le présent complément permet au jury de l'apprécier et de l'évaluer dès le début de l'épreuve signifié par la fin de l'appel.

Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Éducation Physique et Sportive permet de faire basculer des attentes d'expertise disciplinaire dans l'appréciation de pratiques approfondies et développées dans un parcours de formation mixte (universitaire et fédéral).

CP1

Athlétisme

Les candidats ont fait le choix d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours.

800M / Javelot	800M / Pentabond	Haies / Javelot	Haies / Pentabond
----------------	------------------	-----------------	-------------------

Pour aider au choix de ce binôme d'activités, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en athlétisme de la session 2016 du CAPEPS externe.

ATHLETISME 2016								
FILLES				Niveau	GARCONS			
120m Haies	800m	Javelot	Pentabond		120m Haies	800m	Javelot	Pentabond
17"5	2'28"	35.00m	15.50m	4 (A)	15"5	2'07"	48.00m	19.50m
20"	2'45"	25.00m	13.50m	3 (B)	17"	2'19"	36.00m	17.00m
21"5	2'59"	17.00m	11.50m	2 (C)	18"	2'26"	25.00m	15.00m
24"	3'12"	9.00m	9.00m	1 (D)	20"	2'39"	13.00m	12.50m

L'ensemble athlétique impose aux candidats de s'investir dans une double pratique. Les activités sont enchaînées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours : **le saut ou le lancer puis la course**. Il convient donc de gérer son temps d'attente entre ses deux épreuves. Un temps minimum incompressible sera précisé à l'accueil des candidats.

Pour les concours le nombre d'essais est limité à trois.

Un temps d'échauffement est prévu avant la première épreuve.

En saut ou lancer, le nombre d'essais limités oblige le candidat à maîtriser sa motricité pour se montrer efficient et efficace dès le début de sa prestation.

La performance réalisée en biathlon témoigne du niveau de compétence acquis.

Pour les courses:

- Les montres sont autorisées pendant la course.

L'épreuve de 800m:

- Le départ se fait en couloir.

L'épreuve de haies :

- Elle consiste en la réalisation d'un 120 mètres haies avec 6 obstacles. La hauteur des haies est de 65 cm pour les femmes et 76 cm pour les hommes.
- La distance du départ à la première haie est fixée à 14,58 m, l'intervalle entre les haies est de 18,28 m (intervalle du 200 m haies minimales) et la distance séparant la dernière haie de l'arrivée est de 14,02 m
- Le départ se fait en starting-block.

L'épreuve de javelot (ils seront fournis par le concours) :

- Le poids des engins est de 500g pour les femmes et 700g pour les hommes.
- La zone d'élan sera limitée à 17 mètres.

L'épreuve de pentabond:

Elle se réfère à l'épreuve scolaire et consiste à un enchaînement de cinq bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Le candidat pourra choisir sa planche d'appel parmi celles qui lui seront proposées. La planche la plus proche de l'aire de réception se situera à 9 m. Les planches suivantes seront positionnées tous les deux mètres.

L'utilisation de chaussures à pointes est possible et à la charge des candidats.

Pour l'épreuve de pentabond ou de javelot, un seul essai mesuré suffit à valider une performance.

Natation

L'épreuve se déroule dans un bassin extérieur de 50 m en référence au règlement FINA en vigueur au moment de l'inscription des candidats au concours (départ, nage, virage, arrivée, maillot de bain...).

À l'issue d'une période d'échauffement en autonomie, le candidat réalise :

- Une épreuve de 400 mètres nage libre permettant d'envisager une course de natation longue et d'orienter sa préparation sur des éléments de gestion et de régularité en vue de performer. Pas de projet de temps pour cette distance, mais le temps du dernier 100 mètres de la course sera pris en compte dans l'évaluation de la gestion de l'épreuve.

Ou

- Une épreuve de 100 mètres deux nages : dos et brasse et ceci dans cet ordre permettant d'aborder les principes techniques et réglementaires de la natation de vitesse. **Les candidats annoncent avant leur course un projet de temps final.**

Pour aider au choix entre les 2 épreuves de natation, ci-dessous et à titre indicatif, le niveau des prestations en natation de la session 2018 du CAPEPS externe (sans tenir compte de la note de gestion ou de projet).

FILLES		Niveau	GARCONS	
100m D/B	400m NL		100 D/B	400 m NL
1'39	6'06	4	1'26	5'41
1'53	7'18	3	1'40	6'53
2'14	8'21	2	2'00	7'38
2'28	9'26	1	2'15	8'45

CP2

Canoë Kayak

Le candidat se prépare à l'épreuve en choisissant son matériel et en observant les démonstrations des parcours par les ouvreurs. Il réalise ensuite un premier parcours chronométré en eau calme faisant apparaître des savoirs faire de propulsion, de conduite et d'équilibre de son embarcation. Dans un second temps, le candidat s'engage pour performer sur un parcours chronométré en eau vive selon des trajectoires imposées par le franchissement de portes.

Description parcours eau calme (classe 1) : slalom entre des bouées, marche arrière dans une porte, rotations dans une porte où la qualité de la rotation et de la propulsion est relevée, remontée de courant lisse et débarquement.

Description parcours eau vive (classe 2) : descente de 200 m comprenant trois portes à franchir dans le sens du courant (qui valide les étapes successives du parcours) et quatre portes optionnelles (bonus) à remonter à contre-courant réparties sur l'ensemble du parcours.

La performance est établie selon le respect du projet de navigation en eau calme (contournement de bouées), et le niveau de difficulté réalisé en eau vive (portes imposées et optionnelles franchies). Un dessalage non conforme aux principes de sécurité sera pénalisé.

Chacune des deux prestations est chronométrée et comparée à un temps moyen d'ouvreur. Les candidats sont autorisés à utiliser leur matériel personnel (embarcation, pagaie, gilet et casque), en référence aux normes de sécurité et de conformité en vigueur. Ainsi, l'usage de tout kayak en polyéthylène, en matériaux composites, ponté ou déponté de 2,50 m au minimum est autorisé. Le port du gilet et du casque est obligatoire (norme CE).

Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de matériel personnel (absence de matériel personnel ou bien matériel non conforme), un parc de matériel sera mis à la disposition des candidats : kayak déponté, kayak polyéthylène d'initiation (type chopper, strim et rainbow), et matériel complémentaire (pagaies, gilets, casques et jupes plastiques).

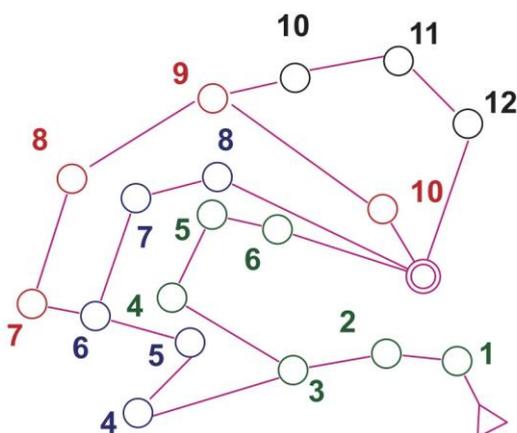
D'autre part, une tenue adaptée à la pratique, le jour de l'épreuve, est à la charge du candidat. Cette dernière comprend : chaussures fermées (obligatoire), vêtements en rapport avec les conditions météorologiques.

Course d'Orientation

À partir d'une carte d'orientation aux normes IOF, qui propose un parcours évolutif sur quatre niveaux dont la distance est comprise entre 900 et 3000 mètres, le candidat réalise un circuit (de douze postes maximum) qu'il choisit pour témoigner de sa capacité à s'engager et à faire des choix en courant, à gérer son temps de course et à se préparer dès le début de l'épreuve. Le candidat peut utiliser une boussole, une montre ou un chronomètre non géo localisable.

L'épreuve met en place une évaluation qui tient compte du nombre de postes trouvés dans l'ordre imposé du circuit et du temps réalisé (relation niveau technique-niveau d'engagement physique). Le plus haut niveau de performance est révélé d'abord par le niveau du circuit puis par le temps réalisé. Le parcours est évolutif sur quatre niveaux avec un maximum de douze postes. A chaque changement de niveau, il existe deux possibilités : soit de finir le niveau engagé, soit de passer sur un parcours de niveau supérieur.

NIVEAU 1					
1	151	✓	/	/	Y
2	153	⊙			
3	154	T			
4	155	/	/	×	
5	157	↓	/	/	×
6	159	↑	/	/	×
NIVEAU 2					
4	161	/	/	Y	
5	162	/			<
6	163	/			<
7	164				✓
8	166	↖	/		<
NIVEAU 3					
7	170	⊙	⊖		
8	172	⊗			
9	173	↑	/		✓
10	174	↓	⊙		
NIVEAU 4					
10	181	⊙			
11	182	/	/	Y	
12	183	⊙			



Un candidat qui rejoint la balise d'arrivée au-delà du temps fixé pour l'épreuve est pénalisé d'un point par minute entamée pour les 5 premières minutes de dépassement. En cas de dépassement de temps supérieur à 5 minutes, la note attribuée est zéro. L'épreuve n'excédera pas une durée de 1 heure.

Escalade

À l'issue de l'appel et de l'explication de l'épreuve, le candidat doit être en mesure de se préparer en toute sécurité et devra valider un ensemble de pré requis :

- Être capable de s'équiper d'un harnais double pontets correctement serré au-dessus des hanches.
- Savoir assurer en moulinette avec un système d'assurage type tube, bloquer une chute imprévue et descendre un grimpeur au sol en toute sécurité.

Si ces pré requis ne sont pas validés par les membres du jury, le candidat ne pourra pas accéder à l'épreuve.

- À l'issue d'une période d'échauffement libre, le candidat devra s'encorder avec un nœud de huit suivi d'un nœud d'arrêt plaqué au double pontet du harnais.

Si l'encordement est incorrect, le candidat est exclu de l'épreuve.

De la même manière, en cas de problème sécuritaire répété (yoyo, mousquetonnage...), la voie est invalidée. La prestation est réalisée sur structure artificielle d'escalade. Il s'agit de grimper en tête deux voies à vue. Seule la meilleure performance des deux réalisations est retenue.

Dans un secteur imposé, le candidat choisit sa première voie sur place, après avoir vu le mur 6 minutes. La deuxième voie est choisie après la première prestation lorsque tous les candidats sont passés une première fois. Un temps de trois minutes d'observation permet de faire ce second choix. Le candidat change de secteur pour sa deuxième voie.

Les voies vont d'un niveau de 4c à 6c pour les femmes et de 5a à 7a pour les hommes.

Le temps maximum pour une voie est de cinq minutes. Le dépassement du temps imparti engendre l'arrêt de la grimpe. Dans ce cas, le jury retient la hauteur atteinte par le candidat. Le choix de la seconde voie est libre quel que soit la réussite ou l'échec dans la première prestation, dans la limite des niveaux disponibles.

La grimpe du candidat est arrêtée après une chute ou lorsque le candidat ne grimpe pas « en bon style », (mousquetonner toutes les dégaines dans l'ordre et dans le bon sens, utiliser les prises de la couleur de la voie, ne pas se tracter aux dégaines ni saisir le haut du mur). Dans le cadre du choix de la voie du plus bas niveau, il est attendu du candidat qu'il en atteigne le sommet. Pour les autres voies, des « prises de zone » situées aux deux tiers et aux trois quarts de l'ascension permettent une évaluation de tous les candidats.

Sur un plan plus général, le candidat est évalué sur son niveau de performance et de maîtrise avéré, dans une voie révélatrice d'un niveau de pratique optimisé par un engagement approfondi dans l'APSA. La performance dépend à la fois du niveau de cotation de la voie mais également de la hauteur atteinte dans un minimum exigible.

Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

CP3

Arts du cirque

Définition de l'épreuve :

Présenter un solo d'une durée comprise entre deux minutes et trente secondes (2'30) et trois minutes (3') au service d'un numéro intégrant un projet artistique qui implique un jeu d'acteur et l'exploitation d'au moins une des trois familles des arts du cirque parmi : acrobaties, équilibres et manipulations. L'exploitation de plusieurs familles est possible.

Les candidats disposeront de 30 minutes pour s'échauffer et se préparer avant la présentation du solo.

Le ou les objets éventuel(s) sont à la charge du candidat. La vérification et la validation des objets se feront au moment de la journée d'accueil qui précède la première journée des épreuves.

Le jury se réserve le droit de refuser l'utilisation de certains objets s'ils sont considérés comme pouvant porter atteinte à l'intégrité physique du candidat ou risquant d'endommager l'espace scénique (éthique et responsabilité du candidat).

Préparer à l'avance une note d'intention écrite avec un titre (entre 600 et 1000 caractères espaces compris) à présenter au jury et aux spectateurs avant son passage (20 secondes allouées à cette présentation).

L'univers sonore éventuel de la prestation devra être calé sur le temps du solo et enregistré sur deux clés USB (dont une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet artistique et un temps d'installation, à l'issue de l'échauffement, de cinq minutes maximum sera consacré à la mise en place de celle-ci.

La préparation du candidat doit permettre la réalisation optimale d'une virtuosité expressive au service d'un projet artistique. La mise en œuvre d'une motricité singulière à son plus haut niveau de performance scolaire est attendue.

Complément d'information :

L'espace scénique :

- Dimensions : 12m d'ouverture, 10m de profondeur, 8 à 9 mètres de hauteur
- Revêtement au sol : tapis de danse noir
- Avant-scène : en arc de cercle
- Pas de point d'ancrage au sol et au plafond.

Matériel mis à disposition :

- Deux tapis de réception de 20 cm d'épaisseur (de type DIMA)
- Un chemin de tapis dépliant (environ 5cm d'épaisseur et 10m de longueur)
- Quatre tapis de type « sarneige » (2m x 1m, environ 5 cm d'épaisseur).

Tenue :

- Costume adapté au service du projet artistique et aux contraintes de l'objet/des objets éventuels.

Danse

Temps 1 : Le solo

La prestation doit être comprise entre une minute et une minute et quinze secondes. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Le candidat devra préparer une note d'intention pensée en fonction de son propos (titre obligatoire) qu'il présentera à l'oral au public et au jury juste avant son passage.

Le support sonore de la prestation devra impérativement être calé sur le temps de son solo et enregistré sur deux clés USB (une de rechange) au format MP3.

La scénographie devra être pensée au regard du projet. En cas d'installation, un temps de deux minutes maximum sera accordé, de même que la remise en état à l'identique de l'espace scénique.

La préparation du candidat doit permettre la réalisation d'un projet expressif singulier.

La mise en œuvre d'une motricité à son plus haut niveau de performance est attendue.

Temps 2 : Le solo transformé

Durée de la prestation identique au solo initial, soit comprise entre une minute et une minute quinze secondes. Choix d'un paramètre de transformation. L'ensemble ou une partie du solo initial sera transformé au regard du paramètre choisi. Chaque candidat dispose de quarante-cinq minutes de préparation intégrant le temps d'échauffement, de répétition, de transformation et d'habillage.

La préparation du candidat doit permettre de choisir le paramètre le plus pertinent par rapport au solo initial.

Des transformations motrices et symboliques sont attendues. Le plus haut niveau d'expertise doit être mis au service d'une nouvelle écriture.

Gymnastique

À l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie, les candidats réalisent au choix, en tenue décente et proche du corps, l'une des trois prestations suivantes :

- un enchaînement au sol d'une durée comprise entre cinquante secondes et une minute et dix secondes sur un praticable de 12mX12m. Les candidats ont la possibilité d'exploiter un support sonore (sans parole) ou d'évoluer sans musique. Dans le cas du passage avec support sonore, deux clés USB nominatives avec une seule piste au format MP3 seront remises au jury
- un enchaînement aux barres asymétriques (hauteur BI 1m70 et BS 2m50, écartement libre)
- un enchaînement aux barres parallèles (hauteur 2m, écartement libre)

Les candidats composent et réalisent un enchaînement de 6 difficultés minimum aux agrès barres et 7 à l'agrès sol au regard de la gestion du couple risque-maîtrise en respectant les 4 exigences de composition retenues. Une difficulté ne peut remplir qu'une seule exigence. Les difficultés présentées peuvent appartenir aux codes UNSS et/ou FIG sans distinguer les codes masculins et féminins.

Les candidats présentent au jury le synopsis, reprenant les termes des codes utilisés et l'ordre de présentation de l'enchaînement, conçu sur une fiche transmise lors de l'appel le jour de l'épreuve. Pour le sol, les candidats identifient sur le synopsis le trajet de leur enchaînement.

Sol :

Deux difficultés acrobatiques de sens différents dont une en arrière.

Un Appui Tendus Renversés.

Une Série de 2 difficultés différentes gymniques dont 1 saut (difficultés issues des familles sauts et pivots).

Une Série de 2 ou 3 difficultés différentes acrobatiques (difficultés issues des familles de renversement et de rotation).

Remarque : Une série est une succession d'éléments reconnus et réalisés en liaison directe.

Barres parallèles :

Une difficulté passant par l'appui brachial

Une difficulté passant par la suspension

Une difficulté intégrant la position renversée (passage ou maintien)

Une sortie

Barres asymétriques :

Une difficulté de rotation transversale de 360° de l'appui à l'appui (tour proche ou éloigné de la barre)

Une difficulté de l'appui à la suspension

Une difficulté de la suspension à l'appui

Une sortie

Performer dans son enchaînement, revient à être capable d'assurer la reconnaissance de toutes les exigences à leur plus haut niveau de difficulté tout en assurant la fluidité, la variété et la maîtrise dans leur exécution.

Pour la prestation au sol, la dimension artistique de l'enchaînement sera valorisée au regard de l'occupation de l'espace (passage par les 4 zones du praticable, orientation par rapport au jury), de la présence (attitude gymnique et/ou interprétation de la musique), du rythme (temps forts/temps faibles, réduction des phases préparatoires, anticipation permanente), de la qualité des transitions (chorégraphiques ou gymniques).

Pour les barres, la logique de composition de l'enchaînement et le rythme d'exécution seront valorisés.

CP4

Badminton

Suite à un échauffement spécifique de quinze minutes apprécié par le jury, les candidats sont répartis dans des poules de plus en plus homogènes. La phase de pré-classement se déroule en deux tours de poules de 15 points joués (4 matchs), c'est-à-dire que le match s'arrête au total des points des deux joueurs à 15 points (exemple 10-5). La différence de points sera un indicateur d'efficacité. La phase de classement se déroule en un tour de poule de 21 points avec prolongations en cas de besoin (2 matchs). Les matchs se déroulent dans le respect des règles du jeu et en auto arbitrage (les jurés faisant office de juge arbitre).

Ils ont leur matériel et le cas échéant avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats. Les volants plastiques sont fournis par le concours.

La notation sur vingt de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury. Il prend en compte la performance relative au résultat des matchs mais également la qualité de la prestation notamment en matière de déplacements, de frappes et trajectoires produites ou encore de choix tactiques.

Tennis de Table

À l'issue d'une phase d'échauffement de vingt minutes, les candidats jouent huit tours de deux minutes puis les 2 derniers tours se joueront en 2 sets gagnants de 11 points. À l'issue du tirage au sort, le candidat décide soit de servir ou de relancer tout le set. Il changera de rôle lors du 2^{ème} set. Pour ces deux premières manches, le score est acquis à 11. En cas d'égalité (une manche partout), le set décisif se jouera en 11 points selon le règlement FFTT. Le vainqueur montera et le perdant descendra pour jouer selon les mêmes modalités le 10^{ème} tour.

Les candidats sont ensuite répartis dans des poules homogènes avec des matches de 2 manches gagnantes de onze points.

Un match d'inter poules (opposant les premiers et les derniers) selon les mêmes modalités permettra d'affiner les résultats.

L'ensemble des matchs se joue en auto-arbitrage.

Judo

Dès l'échauffement, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à se préparer pour mettre en œuvre son judo.

L'épreuve est composée de 3 parties distinctes et complémentaires qui engagent le candidat à faire des choix pour démontrer son plus haut niveau de prestation motrice au regard de ses ressources et de son parcours de formation.

La première partie de l'évaluation permet aux candidats de faire un choix de contrat.

La capacité à se mettre en projet pour réaliser et performer dans l'épreuve de judo doit révéler des compétences pré professionnelles essentielles au métier de professeur d'EPS.

La 1^{ère} partie : Présentation pendant 4 minutes d'un système d'attaque.

Nous entendons par système d'attaque, l'ensemble des éléments techniques et tactiques qui s'articulent autour d'un ou deux Tokui waza allant de la saisie au Ne waza.

Les candidats choisissent entre 3 contrats :

Le contrat vert : Démonstration d'un système d'attaque d'une technique choisie par le candidat en utilisant des prises de kumi kata différentes.

Le contrat rouge : Démonstration d'un système d'attaque articulé entre 2 techniques de projection dans 2 directions différentes choisies par le candidat en utilisant des prises de kumi kata différentes.

Le contrat noir : Démonstration d'un système d'attaque articulé entre 2 techniques de projection dans 2 directions différentes tirées au sort dans une liste restrictive extraite du « programme technique UV 2 » du 1er dan et en utilisant des prises de kumi kata différentes.

La liste des techniques qui seront tirées au sort sont les suivantes :

	Te waza	Koshi waza	Ashi waza	Sutemi waza
Projections vers l'avant	Ippon seo nage Moroté seo nage Tai otoshi	Harai goshi Sode tsurikomi goshi Tsurikomi goshi	Uchi mata Sasae tsuri komi ashi	Tomoe nage Sumi gaeshi
Projections vers l'arrière			O uchi gari Ko uchi gari O soto gari O soto otoshi	
Projections sur le côté			Okuri ashi barai De ashi barai	

La 2^{ème} partie : réalisation de Kakari geiko en Tachi waza, en liaison debout sol et en Ne waza. Cette phase de l'évaluation est commune à tous les candidats.

La 3^{ème} partie : Les combats (2 ou 3 combats de 3 minutes sont proposés).

Les candidats se voient proposer par le jury une des formes d'opposition suivante :

- Combats en yaku soku geiko.
- Combats en randori régulés par un membre du jury. Les valeurs ne seront pas comptabilisées.
- Combats en shiaï (arbitrés selon le règlement de la FFJDA) qui se poursuivront après l'ippon en randoris régulés.

Les candidats devront avoir un Judogi réglementaire neutre et débarrassé de tout élément publicitaire et une ceinture. Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la 3^{ème} partie de l'épreuve. La pesée se fera en pantalon de kimono et en tee-shirt.

Savate Boxe Française

Le candidat doit se présenter dans une tenue réglementaire et équipée de véritables chaussures de Savate Boxe Française à semelles lisses.

Le protège-dents simple est obligatoire tout comme la coquille pour les hommes.

Pour les femmes le protège-poitrine est obligatoire et la protection pubienne recommandée.

Les protège-tibias sont conseillés.

Les gants et les casques sont fournis par le concours.

À l'issue de la pesée, les candidats réalisent un échauffement libre de vingt minutes.

L'épreuve se déroule en deux phases :

- Une première phase : assaut aménagé de deux reprises d'une minute trente entrecoupées d'une minute de repos avec inversion des rôles attaquant et contre-attaquant à la fin de la première reprise. Le candidat est opposé à un tireur de poids relativement proche. L'attaquant déclenche un enchaînement de deux à quatre touches, le second tireur contre-attaque avec un enchaînement d'une à trois touches. À l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire dans un des deux rôles.
- Une seconde phase : les candidats seront regroupés par niveaux et poids pour deux assauts libres de deux reprises d'une minute trente entrecoupées d'une minute de repos contre deux adversaires différents. À l'initiative du jury, les candidats peuvent réaliser une reprise supplémentaire.

La durée de la prestation physique se situe entre neuf et dix minutes trente (un même candidat ne peut pas réaliser plus d'une reprise supplémentaire sur l'ensemble de l'épreuve).

Dès l'inscription, les candidats devront indiquer leur poids. Au-delà de plus ou moins 5 kilos, le jury peut être amené à ne pas autoriser le candidat à participer à la seconde phase de l'épreuve. La pesée se fera en tenue officielle.

La prestation physique est évaluée dès le début de l'échauffement.

L'évaluation est uniquement liée à la prestation le jour de l'épreuve. La notation de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, mais également la qualité de la prestation notamment en termes de stratégie d'assaut, diversité du bagage technique disponible tant en attaque qu'en défense, pertinence et efficacité de son utilisation dans les assauts.

Le jury se réserve le droit d'arrêter un assaut pour raisons de sécurité ou d'éthique.

Basket ball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeux distincts sur un terrain réglementaire pour une durée maximale de jeu de trente minutes. Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats. Les candidats évoluent principalement dans le poste de leur choix (intérieur /extérieur)

La première phase dite « de brassage » permet la constitution de groupes de niveaux. Lors de cette phase, les candidats évoluent en trois contre trois sur un demi-terrain.

La seconde phase consiste en un match à quatre contre quatre sur terrain entier. Un temps mort est obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de l'équipe dans le cadre d'un jeu à effectif réduit.

Les ballons sont de taille six pour les femmes et sept pour les hommes.

Handball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeux distincts sur un terrain réglementaire pour une durée de jeu de trente minutes.

Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats, pendant les vingt premières minutes. Lors des 10 minutes suivantes, un exercice en situation de deux contre un, avec le défenseur placé hors des 9m, sur un quart de terrain sera imposé.

La première phase dite « de brassage » permet la constitution de groupes de niveaux.

La seconde phase évolue en imposant deux organisations collectives défensives – l'une étagée et l'autre alignée - Un temps mort est rendu obligatoire durant cette seconde phase afin de permettre aux candidats de se concerter et d'opérer des choix concernant l'adaptation possible des actions de leur équipe au regard d'un dispositif défensif différent à attaquer dans le cadre d'un jeu à effectif réduit.

Football

Les candidats sont évalués dès la fin de l'appel.

L'épreuve s'organise de la manière suivante :

- Un échauffement personnel et individuel d'une durée de huit minutes.
- Un jeu collectif de conservation sur un terrain réduit d'une durée totale de douze minutes.
- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de dix minutes de jeu sans décompte du temps. À l'issue de cette phase, les équipes sont reconstituées.
- Une phase d'opposition de sept contre sept d'une durée totale de vingt minutes effectives de jeu avec les équipes reconstituées.

Selon les besoins de l'organisation, un candidat peut être amené à évoluer dans un rôle déterminé par le jury au cours de l'épreuve sans que sa prestation sur ce support ne soit prise en compte dans son évaluation.

Il est demandé aux candidats un T-shirt Blanc à manches courtes ou longues obligatoire à incorporer à la tenue règlementaire de l'épreuve.

Cas particulier des gardiens de buts : les candidats sont invités à apporter leur tenue spécifique (maillot de gardien). Lors de la phase de préparation, les candidats doivent réaliser un protocole d'échauffement spécifique proposé par le jury. Les gardiens de but sont évalués à leur poste, ils peuvent évoluer dans différentes équipes et pendant une durée supérieure à trente minutes. Ils peuvent aussi évoluer dans le champ de jeu pour les besoins de l'épreuve sans être évalués.

L'épreuve se déroule sur un terrain en herbe. Pour les phases d'opposition, les candidats sont évalués sur un terrain de 68 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur avec des buts de 7,32 m x 2,44 m. Les règles qui s'appliquent pour ces phases d'opposition sont les suivantes :

- Le hors-jeu est signalé à partir de la ligne médiane.
- À l'intérieur de la surface de réparation, toutes les fautes sont sanctionnées par un pénalty.
- Sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc indirect, le premier adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon
- Toutes les touches s'effectuent à la main.
- Toutes les relances du gardien sont réalisées à la main sauf sur sortie de but, la reprise du jeu se jouant au pied, ballon arrêté dans la surface de réparation.

Rugby

Dès la fin de l'appel et le début de l'épreuve, les candidats effectueront un échauffement individuel et collectif, d'une durée d'environ trente minutes.

La prestation du candidat est appréciée dès l'échauffement. Il doit prendre en compte les spécificités de l'activité (courses, contacts...). Dans l'échauffement, un exercice devra obligatoirement mettre les joueurs en situation de deux contre un à toucher, sur un espace déjà délimité de huit mètres de large sur dix mètres de long pendant cinq minutes. Cet exercice d'échauffement imposé, se situera de la quinzième à la vingtième minute de l'échauffement.

À la vingt et unième minute, les équipes s'organisent collectivement et tactiquement (par ex : organisation de lancements de jeu et de relances de jeu). Le jury se réserve alors le droit de modifier la composition des équipes.

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu (d'environ 16 minutes), opposant deux équipes de dix joueurs sur un espace de 90 m de long sur 55 m de large (type catégorie minimes/cadets excellence). Le jury se réserve le droit de réguler la composition des équipes.

L'organisation des équipes est laissée libre aux candidats. La polyvalence étant recherchée en attaque et en défense sur l'ensemble de l'épreuve, le jury demande aux cinq joueurs les plus proches de la remise en jeu, de constituer la phase statique de mêlée ou touche.

Le règlement est identique à celui du rugby à XV, catégorie C, avec les aménagements suivants :

- Les candidats jouent avec un ballon taille 5.
- La mêlée s'effectue à cinq joueurs, trois en première ligne et deux en seconde ligne. Les différents lancements de jeu sur mêlée fermée sont autorisés. La mêlée est simulée et le demi de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de six joueurs maximums, lanceur et relayeur compris. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à cinq et quinze mètres de la ligne de touche. Le soulevé en touche type lift est interdit.
- La ligne des vingt-deux mètres est remplacée par une ligne située à quinze mètres de la ligne de but.
- L'en-but mesure huit mètres de profondeur.
- L'équipe qui marque un essai effectue le coup de renvoi.
- Le temps d'épreuve est découpé en deux séquences d'environ 16 minutes effectives d'évaluation.
- Une mi-temps d'environ 12 minutes est prévue entre les deux séquences de jeu.
- Tenue de rugby indispensable : short de rugby et crampons, protège-dents fortement recommandé.

Volley Ball

À l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie par les candidats, l'épreuve se déroule en deux phases de jeu distinctes pour une durée maximale de trente minutes. Les candidats auront annoncé au préalable au jury leur poste préférentiel. L'évaluation se fera sur la prestation globale du candidat.

La première phase dite "de brassage" permet la constitution de groupes de niveaux lors d'une opposition en quatre contre quatre sur un terrain de neuf mètres sur dix-huit mètres.

La seconde phase consiste en un match quatre contre quatre sur un terrain de neuf mètres sur quatorze mètres. Cette phase se partage en deux périodes, chacun durant la moitié du temps. Le temps d'interruption entre les deux sets est de trois minutes. Les équipes changent de côté et sont autorisées à effectuer toutes les modifications qui leur semblent nécessaires en termes d'organisation collective, notamment le positionnement et l'alternance des joueurs aux différents postes.

Le jury se réserve la possibilité d'intervenir sur les rotations de joueurs, notamment au service.

La hauteur du filet est de 2,24 mètres pour les femmes et 2,43 mètres pour les hommes.